

Le 29 octobre 2013

‘Par dépôt électronique’

Me Véronique Dubois
Secrétaire pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Qc)
H4Z 1A2

Objet : **Dossier R-3837-2013, phase 2**
Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2013

Chère consœur,

En réponse à votre correspondance datée du 23 octobre 2013, le GRAME dépose par la présente les informations relatives à la planification de l'audience dans le dossier cité en objet.

Temps requis pour l'adoption de la preuve et identité des témoins

Les témoins du GRAME sont madame Nicole Moreau, analyste, et monsieur Jonathan Théorêt, analyste et directeur du GRAME. Le temps requis pour l'adoption de la preuve et la présentation des points importants de celle-ci est évalué à quinze (15) minutes.

Temps requis pour le contre-interrogatoire des témoins

Panel 2, Entente TCPL: 10 minutes.

Panel 3, Prévision de la demande, plan d'approvisionnement et autres sujets périphériques: 10 minutes.

Panel 4, Demande d'investissement visant à augmenter la capacité la production de GNL: De 15 à 20 minutes.

Le GRAME souhaite également réserver son droit de contre-interroger les témoins des autres intervenants, au besoin, pour une durée de 5 à 10 minutes.

Temps prévu pour l'argumentation

La soussignée prévoit une argumentation d'une durée de quinze (15) minutes.

Autre commentaire

Le GRAME ne prévoit pas contre-interroger spécifiquement messieurs Henning et Stephens et s'en remet donc à la discrétion de la Régie quant à la nécessité de leur présence lors de l'audience.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

GP/gp
cc. Me Hugo Sigouin-Plasse pour Gaz Métro